

ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

CS 20585

13 294 MARSEILLE CEDEX 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

CS 20585

13 294 MARSEILLE CEDEX 06

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mai 2025

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN

SOS MEDITERRANEE

Actif			Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations incorporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	52 369	30 988	21 380	37 817
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL		52 369	30 988	21 380	37 817
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	1 200 000	112 266	1 087 733	1 135 733
		Inst.techniques, mat.out.industriels	945 279	686 826	258 452	314 091
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL		2 145 279	799 093	1 346 185	1 449 824
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					107 794	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	25 000	25 000			
	Autres titres immobilisés	12 962		12 962	5 734	
	Prêts					
	Autres	200 307		200 307	164 507	
TOTAL		238 269	25 000	213 269	170 241	
		Total I	2 435 917	855 081	1 580 835	1 765 676
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	101 539		101 539	34 874
		Créances reçues par legs ou donations	98 370		98 370	34 774
		Autres	1 483 854		1 483 854	1 694 661
		TOTAL		1 683 764		1 683 764
	Divers	Valeurs mobilières de placement	1 412 215		1 412 215	200 000
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	5 524 309		5 524 309	5 122 664
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	441 148		441 148	323 256
			Total II	9 061 437		9 061 437
		Frais d'émission des emprunts III				
		Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	11 497 355	855 081	10 642 273	9 175 909
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	662 671	690 511
	Réserves pour projet de l'entité	6 136 200	4 205 974
	Autres		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 627 810	1 902 386
	Situation nette (sous-total)	8 426 682	6 798 871
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	62 420	97 777
	Provisions réglementées		
Total I		8 489 102	6 896 648
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations	31 467	138 261
	Fonds dédiés	104 344	100 000
	Total II	135 811	238 261
Provisions	Provisions pour risques	82 000	332 000
	Provisions pour charges	336 966	341 684
	Total III	418 966	673 684
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	260 860	360 382
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	690 725	544 238
	Dettes des legs ou donations	3 307	4 307
	Dettes fiscales et sociales	545 520	449 422
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	94 349	1 464
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	3 630	7 500
Total IV		1 598 392	1 367 314
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		10 642 273	9 175 909
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 640	2 250
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	27 558	145 636
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 292 116	1 219 526
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	6 870 961	6 843 898
	Mécénats	576 397	485 600
	Legs, donations et assurances-vie	110 095	
	Contributions financières	5 041 164	5 039 706
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	350 621	202 753
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	5 902	27 305
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	14 277 459	13 966 677
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	8 223 747	7 825 258
	Aides financières	644 500	645 500
	Impôts, taxes et versements assimilés	255 458	217 882
	Salaires et traitements	2 437 331	2 137 474
	Charges sociales	990 237	806 239
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	206 780	235 575
	Dotations aux provisions		127 000
	Reports en fonds dédiés	4 344	100 000
	Autres charges	38 583	25 238
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	12 800 982	12 120 168
1. Résultat d'exploitation (I-II)		1 476 476	1 846 508

SOS MEDITERRANEE

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 294	1 122
	Autres intérêts et produits assimilés	153 899	97 304
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		156 194	98 427
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 550	3 352
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		2 550	3 352
2. Résultat financier (III-IV)		153 643	95 074
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		1 630 120	1 941 582
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	43 296	39 167
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	43 296	39 167
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	7 101	
	Sur opérations en capital	1 403	4 768
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		50 595
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	8 505	55 363
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		34 791	-16 196
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		37 101	23 000
Total des produits (I + III + V)		14 476 949	14 104 271
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		12 849 138	12 201 885
EXCÉDENT OU DÉFICIT		1 627 810	1 902 386
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		2 827 457	2 261 212
Prestations en nature		58 828	66 620
Bénévolat		469 069	366 629
Total		3 355 354	2 694 463
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		7 000	
Mises à disposition gratuite de biens		2 830 353	2 263 208
Prestations en nature		48 932	64 625
Personnel bénévole		469 069	366 629
Total		3 355 354	2 694 463

1 Objet social

L'association SOS MEDITERRANEE France est membre du réseau international SOS MEDITERRANEE constitué des associations nationales qui partagent le nom, les valeurs et les missions de SOS MEDITERRANEE. SOS MEDITERRANEE DEUTSCHLAND gGmbH est une filiale de SOS MEDITERRANEE France.

Dans le cadre et dans le respect du droit maritime et des droits humains fondamentaux, SOS MEDITERRANEE France a pour objectifs :

- De sauver la vie des personnes en détresse en mer et d'assurer leur accompagnement et leur protection,
- De témoigner de la réalité de ces sauvetages et de leur contexte,
- De promouvoir et de soutenir la création de structures similaires à SOS MEDITERRANEE en Europe et ailleurs,
- De développer des activités de recherche, de sensibilisation et d'éducation autour des missions de SOS MEDITERRANEE,
- De transmettre les connaissances acquises en matière de sauvetage en mer dans le cadre de formations professionnelles spécifiques.

SOS MEDITERRANEE France est une association humanitaire indépendante de tout parti politique et de toute confession. SOS MEDITERRANEE France œuvre dans le strict respect des droits humains fondamentaux et du droit maritime. SOS MEDITERRANEE France reconnaît à chaque être humain une égale dignité quelle que soit sa nationalité, ses croyances religieuses, ses convictions politiques, son origine ethnique ou ses caractéristiques physiques.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association SOS MEDITERRANEE France atteint ses objectifs, dans le respect de ses principes par :

- La mise en place, la participation ou le soutien à des opérations de recherche et de sauvetage en mer partout où le réseau international SOS MEDITERRANEE l'estime nécessaire,
- La mise en place la participation ou le soutien à des actions d'information, de soutien et d'assistance y compris médicale aux personnes recueillies,
- Le témoignage et le plaidoyer chaque fois que nécessaire en faveur du principe et de l'effectivité du secours à porter aux personnes en détresse en mer,
- Le soutien, y compris financier, à l'action des membres du réseau international SOS MEDITERRANEE,
- La participation ou le soutien à une recherche académique concernant les causes profondes et immédiates conduisant aux situations de détresse en mer ainsi qu'aux conditions même de ces détresses,
- La sensibilisation du public, y compris scolaire, à ces questions.
- L'organisation de formations professionnelles destinée aux personnels travaillant en mer et susceptibles d'être confrontés à des situations de sauvetage concernant un grand nombre de victimes.
- La mise en œuvre de tous les moyens nécessaires, financiers, matériels et de ressources humaines tant salariées que bénévoles, au service de ces objectifs.

Pour la réalisation de ses missions de sauvetage, SOS MEDITERRANEE affrète depuis 2019 le navire Ocean Viking auprès de la société norvégienne Hoyland Offshore.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par l'Association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont notamment les suivants :

- Les cotisations et souscriptions de ses membres,
- Des subventions qui peuvent lui être accordées, notamment de l'Etat et des collectivités territoriales, et des établissements publics,
- Des dons, donations et du produit des libéralités dont l'emploi est décidé au cours de l'exercice,
- Des contributions financières des membres du réseau international SOS MEDITERRANEE, d'autres associations, de fondations, fonds de dotation.

L'Association emploie 60 salariés au 31 décembre 2024 et s'appuie également sur sa Gouvernance pour mener à bien ses missions.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'année a été marquée par les faits d'importance significative suivants :

- L'activité fortement marquée par l'allongement des distances pour atteindre les ports de débarquement en lien avec le décret italien du 3 janvier 2023, représentant un total de 615 K€ de coût de carburant supplémentaire ;
- La diminution du nombre de personnes secourues, passant de 2 299 en 2023 à 1 948 en 2024 du fait du durcissement de la réglementation italienne et des immobilisations du navire sur l'exercice pour 147 jours ;
- La collecte a atteint et dépassé en 2024 pour la première fois les 10 millions d'euros collectés, malgré un contexte extrêmement difficile (élections européennes et législatives, Jeux Olympiques de Paris 2024, crise humanitaire à Mayotte), de nouveaux partenariats ont été signés et des événements importants comme le concert organisé en partenariat avec Solimut ;
- La recherche de nouvelles missions à l'international avec le projet franco-suisse, et le développement des activités de la gGmbH en Allemagne.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC 2018-06 et ANC n°2022-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

L'association n'a effectué aucun changement de méthode comptable ayant un impact significatif.

5.1.2 Changements d'estimation

L'association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

L'association n'a effectué aucune correction d'erreur ayant un impact significatif.

5.2 Dérogations

L'association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principales méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice			31/12/2024
		+	-		
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassement	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	52 389		20		52 369
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Total Immobilisations incorporelles	52 389	-	20	-	52 369
Terrains					
Constructions	1 200 000				1 200 000
Install. techniques, matériel, outillage	869 623	88 129	12 473		945 279
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Total Immobilisations corporelles	2 069 623	88 129	12 473	-	2 145 279
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	116 500		116 500	-	-
Participations et créances rattachés	25 000				25 000
Autres titres immobilisés	5 734	7 228			12 962
Prêts					
Autres immobilisations financières	164 507	35 800			200 307
Total Immobilisations financières	195 241	43 028	-	-	238 269
Total	2 433 753	131 157	128 993	-	2 435 917

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice		31/12/2024
		+	-	
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 571	16 416		30 988
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	14 571	16 416	-	30 988
Constructions	64 266	48 000		112 266
Install. techniques, matériel, outillage	555 532	142 364	11 069	686 826
Autres immobilisations corporelles	-			-
Immobilisations corporelles en cours				
Total Immobilisations corporelles	619 798	190 364	11 069	799 093
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 706		8 706	-
Participations et créances rattachés	25 000			25 000
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts	-			-
Autres immobilisations financières	-			-
Total Immobilisations financières	25 000			25 000
Total	668 075	206 780	19 775	855 081

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

6.1.3.1 Principaux mouvements

Néant.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Concessions, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	L	3 à 10 ans

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice correspondent :

- Aux travaux dans les locaux de Marseille pour 27 600 € ;
- À l'acquisition de matériel informatique pour 52 637 €.

Des sorties ont été comptabilisées pour 12 473 € sur l'exercice et concernent du matériel informatique vendu ou mis au rebut.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	L	25 ans
Intallations générales	L	10 ans
Matériel maritime et sauvetage	L	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	L	3 à 5 ans

6.1.5 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice		31/12/2024
		+	-	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Terrains				-
Constructions	116 500		116 500	-
Install. techniques, matériel, outillage				-
Total Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	116 500	-	116 500	-

6.1.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Catégories d'immobilisations	Montant Net	
	31/12/2024	31/12/2023
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés	12 962	5 734
Prêts		
Autres immobilisations financières	200 307	164 507

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	200 307	-	200 307
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	200 307		200 307
Créances de l'actif circulant	1 683 763	1 683 764	-
Clients douteux ou litigieux		-	
Autres créances clients	101 539	101 539	
Créances reçues par legs ou donations	98 370	98 370	
Personnel et comptes rattachés	-	-	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 325	9 325	
Débiteurs divers	1 474 529	1 474 529	
Charges constatées d'avance	441 148	441 148	
Total	2 325 219	2 124 913	200 307

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

-

Prêts récupérés en cours d'exercice

-

6.2.1.1 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Intérêts courus	123 859
Clients	19 882
Factures à établir	19 882
Autres produits	1 448 602
Avoirs à recevoir	22 249
Personnel	-
Organismes sociaux	2 572
Etat	6 753
Autres produits à recevoir	1 417 029
Total	1 592 343

6.2.2 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

En 2024, les créances reçues par legs ou donations s'élèvent à 98 370 € et sont constituées de liquidités.

6.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 441 148 € et sont constituées de charges d'exploitation.

6.3 Dépréciation de l'actif

Situations et mouvements	31/12/2023	Variations de l'exercice		31/12/2024
		+	-	
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-			-
Immobilisations corporelles	-			-
Immobilisations financières	25 000			25 000
Biens reçus par legs ou donations	8 706		8 706	-
Stocks	-			-
Créances	-			-
Associations affiliées	-			-
Total	33 706	-	8 706	25 000

La provision pour dépréciation des immobilisations financières est relative aux titres de la filiale allemande gGmbH dont l'association n'attend pas de remboursement de la part de l'entité.

Une provision pour dépréciation des biens reçus par legs ou donations a été reprise au 31 décembre 2024 en raison de la vente du bien immobilier.

6.4 Fonds propres

6.5 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves	4 896 485	1 902 386	1 852 385	-	-	-	-	6 798 871
Réserves statutaires ou contractuelles								-
Réserves pour projet de l'entité	690 511	27 840	27 840					662 671
Réserves pour adaptation des OPS		1 500 000	1 500 000					1 500 000
Autres	4 205 974	430 226	380 225					4 636 200
Report à nouveau	-	-	-					-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 902 386	1 902 386	1 852 385	1 627 810	1 377 811			1 627 810
Situation nette	6 798 871	0	-	1 627 810	1 377 811	-	-	8 426 681
Fonds propres consommables								-
Subventions d'investissement	97 777			25 750		61 106		62 420
Provisions réglementées								-
TOTAL	6 896 648	-	-	1 653 560	1 377 811	61 106	-	8 489 102

6.5.1 Subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	140 000	25 750	30 000	135 750
Quotes-parts virées au résultat	- 42 223	- 41 939	- 10 833	- 73 329
Montant net en fonds propres	97 777	- 16 189	19 167	62 420

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont financé.

Au titre de l'exercice 2024, l'Association a perçu une subvention d'investissement de 25 750 € octroyée dans le cadre de l'acquisition de matériels de sauvetage. La diminution de 30 000 € correspond à une subvention d'investissement accordée en 2022 qui a été annulée et est à reverser. Celle-ci avait été reprise pour 10 833 € au titre des exercices antérieurs.

Les subventions d'investissements ont fait l'objet d'une reprise de 41 939 € au titre de l'exercice.

6.6 Fonds reportés et dédiés

6.6.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds reportés sont comptabilisés quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants aux legs acceptés en Conseil d'Administration.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs. Les fonds reportés liés aux legs ou donations s'élèvent à 31 467 € au 31 décembre 2024.

6.6.2 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

Fonds dédiés sur dons manuels	A l'ouverture de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours d'exercice	A la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention matériel opérations		4 344		4 344	
Rénovation salle de réunion	100 000			100 000	
TOTAL	100 000	-	-	104 344	-

Ils correspondent à un don manuel reçu en 2023 pour 100 000 € dans le cadre de la rénovation d'une partie des locaux à Marseille et à une subvention pour du matériel des opérations dont 4 344 € restent à consommer au 31.12.2024.

6.7 Tableaux de variation des provisions pour risques et charges

Provisions	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant global
Provisions pour risques	332 000		250 000	82 000
Provisions pour charges	341 684		4 717	336 966
Total	673 684	-	254 717	418 966

La provision pour risques est constituée de litiges sur versements de subventions d'exploitation, dont sept ont été résolues en 2024 (reprise de 250 000 €) et du risque d'amendes en lien avec la détention du navire par les autorités italiennes.

Les provisions pour charges sont constituées de la provision d'indemnités de départ à la retraite (reprise de 4 717 €) et de la provision pour démontages des structures sur l'Ocean Viking.

6.8 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les méthodes actuarielles et les principales hypothèses économiques retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,4 % ;
- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans ;
- Taux moyen de charges sociales : 50 %
- Taux de turn-over de l'année : 0,39 %
- Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

La provision d'indemnités de départ à la retraite s'élève à 36 966 € au 31 décembre 2024.

6.9 Dettes

6.9.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an et à moins de 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	260 860	100 331	160 529	
Fournisseurs et comptes rattachés	690 725	690 725		
Dettes des legs ou donations	3 307	3 307		
Personnel et comptes rattachés	222 532	222 532		
Sécurité sociale et autres organismes	214 872	214 872		
Etat et autres collectivités publiques	108 116	108 116		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Autres dettes	94 349	94 349		
Produits constatés d'avance	3 630	3 630		
Total	1 598 392	1 437 862	160 529	-

6.9.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Fournisseurs	368 091
Factures non parvenues	316 591
RRR à accorder at autres avoirs	51 500
Congés payés et RTT	232 083
Congés provisionnés	160 057
Charges sociales sur congés payés	72 026
Autres dettes fiscales et sociales	88 798
Personnel	25 976
Organismes sociaux	-
Etat	62 822
Autres dettes	2 226
Intérêts courus	-
Emprunts et dettes assimilées	-
Concours bancaires courants	-
Total	691 198

6.9.3 Dettes des legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Dettes des legs ou donations » pour les dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès, des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation et de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes des legs ou donations s'élèvent à 3 307 € en 2024.

6.9.4 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, les produits constatés d'avance s'élèvent à 3 630 € et sont constitués de produits d'exploitation.

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Produits d'exploitation

Montants en €	2024	2023
Cotisations	2 640	2 250
Ventes de bien		
Ventes de prestations	27 558	145 636
Concours publics et subventions d'exploitation	1 292 116	1 219 526
Dons manuels	6 871 781	6 843 898
Mécénats	576 397	485 600
Legs, donations et assurance-vie	110 095	
Contributions financières	5 040 345	5 039 706
Reprises sur amort. Dépr.prov. Et transferts de charges	350 621	202 753
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits	5 902	27 305
Total	14 277 459	13 966 677

7.2 Ventilation des produits liés aux legs

Rubriques	2024	2023
Legs acceptés au cours de l'exercice	-	46 500
Assurances vies encaissées		
Ventes de biens reçus par legs	107 794	
Reprise de dépréciations des biens reçus par legs	8 706	
Reprise de fonds reportés	106 794	8 706
Autres produits des legs et donations	3 302	
Dépréciations des biens reçus par legs	-	- 8 706
VNC des biens reçus par legs cédés au cours de l'exercice	- 116 500	
Dotation aux fonds reportés	-	- 46 500
Total	110 095	-

7.3 Contributions et charges des contributions volontaires en nature

L'Association bénéficie de contributions volontaires en nature valorisées et présentées au pied du compte de résultat pour un total de 3 355 354 € pour l'exercice 2024.

Pour le bénévolat, il a été appliqué un taux horaire de 11,65 € pour les différentes catégories de missions exécutées, à savoir :

- Fonction d'exécution (transport, manœuvre, ...)
- Fonction d'encadrement (coordination, formation, ...)
- Fonction de gestion et d'administration (membres du bureau, CA...)
- Fonction d'expertise (consultants...)

En 2024, le nombre d'heures de bénévolat est de 40 263,5 pour une valorisation de 469 069 €.

Pour les dons en nature et prestations en nature (incluant le mécénat de compétence), l'Association ne valorise que ceux ayant fait l'objet d'un reçu fiscal.

En 2024, le montant des dons et prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal s'élève à 58 828 €.

L'Association a bénéficié de négociations en achats d'espaces pluri-médias et l'obtention d'espaces gracieux représentant un total brut valorisé de 2 827 457 €.

7.4 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

8 Autres informations

8.1 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	22 800 €
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	22 800 €

8.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition par l'Etat
Cadres	33	
Employés	21	
Stagiaires et VSC	6	
Total	60	

8.3 Informations relatives aux dirigeants

En application de l'Article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, est de 0 € pour l'exercice 2024.

Les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles concernés sont le Président, le Trésorier et le Trésorier adjoint.

8.4 Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-1 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des
Albanie	602,50
Allemagne	745 821,61
Arabie Saoudite	5 274,70
Australie	89,50
Autriche	2 261,26
Belgique	115 514,12
Canada	22 922,18
Chili	10,50
Chine	522,00
Colombie	102,00
Danemark	3 040,53
Djibouti	126,00
Émirats Arabes Unis	420,00
Espagne	3 859,50
États Unis	17 842,75
Finlande	9 057,50
Grèce	481,50
Guinée	220,00
Hongrie	19 275,64
Irlande	1 417,79
Islande	8 833,67
Israël	300,00
Italie	145 728,61
Japon	13 078,33
Kenya	251,50
Liban	500,00
Luxembourg	3 461,50
Malte	525,00

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des
Maroc	788,00
Mauritanie	26,50
Mexique	352,50
Monaco	13 311,40
Norvège	783,51
Nouvelle Zélande	100,00
Pays-Bas	10 906,70
Pologne	16,00
Portugal	4 863,63
Principauté d'Andorre	157,50
République tchèque	295,00
Royaume Uni	41 053,62
Sénégal	186,00
Singapour	600,00
Slovaquie	2 066,29
Suède	7 192,05
Suisse	2 934 242,28
Thaïlande	200,00
Tunisie	100,00
Turquie	315,00
Vietnam	402,50
Total général	4 139 498,67

9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus

- Emprunt de 500 000 € sur 5 ans souscrit le 27 mai 2022 au Crédit Coopératif avec un taux d'intérêt de 0,81 % pour l'acquisition des locaux de Marseille. Capital restant dû au 31 décembre 2024 : 260 860 €.
- Nantissement du compte de titres financiers du Crédit Coopératif ouvert par l'Association composé de 328 parts B Crédit Coopératif pour une valeur unitaire de 15,25 € en garantie du paiement des sommes dues au titre du prêt souscrit pour 500 000 €.
- Bail commercial pour les locaux de Paris pour une durée de 9 ans à partir du 1^{er} novembre 2022. Paiement d'un loyer annuel hors taxes et hors charges de 102 000 €, indexé annuellement suivant l'indice INSEE des loyers d'activités tertiaires (base 2^{ème} trimestre 2022) et payable trimestriellement et d'avance.

10 Compte de résultat par origine et par destination et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

L'Association fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources et du compte de résultat par origine et par destination ont fait l'objet de décision en conseil d'administration et sont présentées ci-après.

10.1 Règles d'élaboration

10.1.1 Ressources

Les ressources collectées sur l'exercice représentent les produits du compte de résultat.

Les ressources sont ventilées par type de donateur/financier, à partir des informations issues des plateformes de collecte et du suivi effectué par la relation donateurs.

La cohérence des informations est contrôlée au niveau des comptes bancaires et de l'identité des donateurs.

10.1.2 Emplois

Les emplois de l'exercice correspondent aux charges du compte de résultat classées par destination.

10.1.2.1 Missions sociales

Les emplois sont ventilés par missions sociales réalisées en France ou à l'étranger. Ils comprennent les coûts directs et indirects de structure ou de financement imputés sur la base d'une règle d'affectation préétablie. Les missions sociales de l'association sont la sensibilisation, la mobilisation citoyenne, l'organisation et la supervision des opérations de sauvetage.

Les dépenses liées aux missions sociales incluent la gestion directe des opérations de sauvetage, l'affrètement du bateau l'Ocean Viking, ainsi que l'ensemble des dépenses liées à son fonctionnement.

10.1.2.2 **Frais de recherche de fonds :**

Ils sont composés des :

- Frais d'appel à la générosité du public incluant les frais d'appel et de traitement des dons, frais de publicité, frais liés à la tenue des fichiers, imprimés, frais d'envois ;
- Frais de recherche d'autres ressources : frais liés aux produits non liés à la générosité du public (subventions publiques...).

10.1.2.3 **Frais de fonctionnement**

Ces frais qui n'ont pas été inclus dans les rubriques précédentes représentent des frais généraux, des honoraires comptables, des frais de personnel, dotations aux amortissements.

Les coûts salariaux et ceux des prestataires de service sont répartis entre les différentes rubriques (dépenses opérationnelles, frais de collecte, de communication et de fonctionnement) selon des clés de répartition établies en fonction des fiches de poste et du temps consacré par les effectifs concernés à chacune de ces missions.

10.1.3 **Affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois**

Les ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice comme indiqué ci avant, sont réparties selon les types d'emplois : missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement.

L'ensemble des produits non liés à la générosité du public ainsi que les subventions et autres concours publics (subventions du réseau, fondations, associations et les collectivités territoriales), a été utilisé en totalité pour couvrir les dépenses de 2024.

Ces fonds sont utilisés pour couvrir les frais liés à la collecte (frais de recherche d'autres ressources), puis répartis sur l'ensemble des autres postes d'emploi selon le poids de ces derniers dans les dépenses restant à couvrir.

10.1.4 **Financement des investissements**

Lorsque les investissements sont financés par la générosité du public, les mouvements et amortissements sont présentés sur la ligne investissements/désinvestissements de l'exercice du tableau du CER.

10.1.5 **Suivi des ressources collectées auprès du public**

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en 2024, correspond au cumul du report des ressources ainsi définies à l'ouverture, des ressources collectées au cours de l'exercice diminuées des emplois de l'exercice.

Le solde sera reporté à l'ouverture de l'exercice N+1 soit 6 749 187 euros.

10.1.6 **Contributions volontaires en nature**

Les Contributions volontaires en nature sont présentées dans le CROD et le CER en fonction de leur nature (ressources générosité publique et hors générosité publique) et en fonction de ce qu'elles financent selon les 3 rubriques Missions sociales, frais de recherche de fonds et fonctionnement.

10.2 Présentation du compte de résultat par origine et par destination et du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public pour l'exercice 2024

10.2.1 Le compte de résultat par origine et par destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 721 449	7 721 449	7 338 920	7 338 920
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 640	2 640	2 250	2 250
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	6 870 962	6 870 962	6 843 898	6 843 898
- Legs, donations et assurances-vie	110 096	110 096		0
- Mécénat	576 398	576 398	394 345	394 345
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	161 353	161 353	98 427	98 427
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 166 727		5 440 652	
2.1 Cotisations avec contrepartie			91 255	
2.2 Parrainage des entreprises			5 039 706	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	5 041 165		309 691	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	125 562			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 334 056		1 258 694	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	254 717		66 004	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0	0	0
TOTAL	14 476 950	7 721 449	14 104 271	7 338 920
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	10 246 533	4 973 581	9 741 392	4 238 482
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 098 792	533 345	921 844	401 094
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	8 649 785	4 198 533	8 400 633	3 655 118
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	497 955	241 703	418 915	182 270
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 544 241	835 007	1 295 913	749 132
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	835 007	835 007	749 132	749 132
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	709 233		546 781	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 016 921	493 605	863 985	375 920
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		177 595	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	37 101	37 101	23 000	23 000
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 344	4 344	100 000	100 000
TOTAL	12 849 139	6 343 638	12 201 884	5 486 535
EXCEDENT OU DEFICIT	1 627 811	1 377 811	1 902 386	1 852 385

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 355 355	3 355 355	2 694 463	2 694 463
Bénévolat	469 070	469 070	366 630	366 630
Prestations en nature	58 828	58 828	66 620	66 620
Dons en nature	2 827 457	2 827 457	2 261 213	2 261 213
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	3 355 355	3 355 355	2 694 463	2 694 463
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	476 070	476 070	366 630	366 630
Réalisées en France	476 070	476 070	366 630	366 630
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 830 353	2 830 353	2 263 208	2 263 208
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	48 932	48 932	64 625	64 625
TOTAL	3 355 355	3 355 355	2 694 463	2 694 463

10.2.2 Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	4 973 581	4 238 482	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 721 449	7 338 920
1.1 Réalisées en France	533 345	401 094	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 640	2 250
- Actions réalisées par l'organisme	533 345	401 094	1.2 Dons, legs et mécénats	7 557 456	7 238 243
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	6 870 962	6 843 898
1.2 Réalisées à l'étranger	4 440 236	3 837 388	- Legs, donations et assurances-vie	110 096	0
- Actions réalisées par l'organisme	4 198 533	3 655 118	- Mécénats	576 398	394 345
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	241 703	182 270	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	161 353	98 427
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	835 007	749 132			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	835 007	749 132			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	493 605	375 920			
TOTAL DES EMPLOIS	6 302 193	5 363 535	TOTAL DES RESSOURCES	7 721 449	7 338 920
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	37 101	23 000	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	4 344	100 000			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 377 811	1 852 385	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	7 721 449	7 338 920	TOTAL	7 721 449	7 338 920
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 336 289	3 477 838
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 377 811	1 852 385
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	35 087	6 066
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 749 187	5 336 289
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	EXERCICE N	EXERCICE N-1	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	476 070	366 630	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 355 355	2 694 463
Réalisées en France	476 070	366 630	Bénévolat	469 070	366 630
Réalisées à l'étranger		0	Prestations en nature	58 828	66 620
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 830 353	2 263 208	Dons en nature	2 827 457	2 261 213
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	48 932	64 625			
TOTAL	3 355 355	2 694 463	TOTAL	3 355 355	2 694 463